

Depuis 2005, un prix récompense une thèse en sciences sociales et humaines portant sur l'histoire de la traite, de l'esclavage et des abolitions à l'époque coloniale ou sur ses conséquences dans le monde actuel. Créé par le Comité national pour la mémoire de l'esclavage, ce prix est aujourd'hui attribué par la Fondation pour la Mémoire de l'esclavage, sur décision d'un jury composé au sein du Conseil scientifique de la Fondation.

Règlement du prix de la Fondation pour la Mémoire de l'esclavage

Article premier - La Fondation pour la mémoire de l'esclavage (la Fondation pour la mémoire de l'esclavage) décerne un prix annuel pour une thèse dans la mesure où une des candidatures au moins répond à ses critères d'exigence. Ce prix, d'une dotation de 7 000 €, récompense une thèse de doctorat en langue française présentant un caractère novateur, qui contribue à une meilleure connaissance de la traite négrière, du système esclavagiste, des processus d'abolition et de la mise en place de sociétés post-esclavagistes dans le monde Atlantique et dans l'océan Indien, de la fin du XVe siècle jusqu'à la période contemporaine. Les thèses de différentes disciplines (article 2), rédigées en langue française, achevées, et soutenues, que ce soit dans une université française ou étrangère, peuvent prétendre au prix sous réserve de respecter toutes les conditions (thèse entièrement rédigée en français, sujet correspondant aux critères, respect des dates de soutenance, dossier complet adressé dans les temps à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage). Ce prix doit permettre la publication de la thèse récompensée.

Article 2 – Domaine

Les thèses soumises peuvent adopter différentes approches (théorique, empirique, comparatiste ou méthodologique) et relever d'une ou plusieurs disciplines dans le champ des sciences humaines et sociales (histoire, droit, sciences politiques, économie, archéologie, anthropologie, littérature, art, philosophie...)

Article 3 – Calendrier du prix 2020

Le prix de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, attribué pour la première fois en 2005, est décerné chaque année dans la mesure où une thèse répond aux critères et aux exigences fixés par le comité.

Les candidats qui ont soutenu leur thèse entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2019 et sont invités à faire parvenir leur dossier à l'attention de la Directrice de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, 27 rue Oudinot, 75007 Paris (voir annexe du règlement). Pour concourir au prix 2020 de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, la date limite pour le dépôt de candidature est fixée au 8 février 2020.

Article 4 – Dépôt des candidatures et présélection des thèses

Le dépôt de candidature est le **31 mars 2020** au plus tard, les candidats doivent adresser à la Fondation par envoi postal d'une clé USB ou envoi par courriel avec accusé de réception à l'adresse recherche@fondationesclavage.org, les documents numériques suivants :

1. une lettre de candidature
2. le texte complet de la thèse et ses annexes au format pdf.
3. un résumé de dix pages maximum
4. un curriculum vitae
5. une copie du document administratif attestant la soutenance
6. une copie du rapport du jury de thèse

Dans leur lettre de candidature, les docteurs sont invités à faire part de leurs coordonnées complètes pour pouvoir être joints : copie d'une pièce d'identité ; adresse(s) postale(s) personnelle et/ou professionnelle ; adresse(s) électronique(s) ; coordonnées téléphoniques.

Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté.

L'enregistrement des candidatures pour le prix de thèse est effectué par le secrétariat de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage dès lors que le dossier est complet et respecte les délais fixés et sera notifié au chercheur par courriel.

Au cours du mois de février 2020, une première sélection des travaux éligibles au concours est effectuée sur la base des résumés fournis par les auteurs, de la pertinence du sujet avec l'objet de la Fondation, de la qualité de leurs positions de thèse et de leur rédaction.

La liste des thèses retenues pour le prix 2020 est alors publiée sur le site internet de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage (www.memoire-esclavage.org en construction). Les candidats sélectionnés pour l'attribution du prix sont informés par la Fondation et invités à adresser un exemplaire papier de leur thèse au plus tard le 3 avril 2020. *Faute de respecter cette condition, leur candidature sera annulée.*

Article 5 – Le jury et les critères d'évaluation

Le jury est chargé d'évaluer les thèses retenues par la première sélection (cf. art 4) en fonction des critères suivants : l'originalité, la nouveauté et l'intérêt du sujet, le renouvellement des connaissances, la rigueur scientifique, la qualité de l'écriture. Chaque thèse retenue est lue par deux membres du jury d'évaluation qui rédigent deux rapports présentant ses qualités générales et sa pertinence par rapport aux critères du prix.

Le jury est composé de membres du conseil scientifique de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage auxquels peuvent être associées des personnalités extérieures (chercheurs et universitaires français et étrangers). La composition de ce jury sera rendue publique sur le site de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

Article 6 – Modalité d'attribution du prix par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Le président du conseil scientifique de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage préside le jury d'attribution du prix avec voix délibérative. Le jury composé par les personnalités qualifiées du conseil scientifique de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage désigne le lauréat par un vote au terme des étapes de sélection. La décision d'attribution du prix de thèse de la Fondation revient à ses seuls membres ; il est décerné à la majorité absolue des présents et représentés et en séance plénière.

Tous les membres du jury peuvent, en cas d'absence, donner procuration à un membre présent et faire connaître leur choix par voie électronique au Comité. Le jury de la Fondation pour la mémoire

de l'esclavage se réserve la possibilité de partager le prix entre deux candidats ex aequo. Il est également en droit de ne pas décerner de prix s'il juge que les thèses présentées ne correspondent pas à ses critères d'exigence. Le jury de thèse de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage se donne la possibilité d'attribuer des mentions spéciales.

Le prix de thèse 2020 de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage sera rendu public par le président de la Fondation.

Article 7 – Dotation du prix de thèse de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Le prix de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage est doté par la Fondation d'une somme de 7 000 € (sept mille euros). Le montant du prix doit servir pour moitié à l'édition de la thèse. Le logo de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage devra apparaître sur la couverture du livre. Le lauréat s'engage à porter mention de ce prix dans son curriculum vitae ainsi que dans les communications liées à cette thèse.

Article 8 - Remise du prix de thèse de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Le prix est décerné par le Président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage et donne lieu à une cérémonie officielle.

Article 9 – Conservation des ouvrages fournis

Tous les documents fournis par les candidats restent acquis à la Fondation, dans le respect du Code de la propriété intellectuelle, à moins que les candidats viennent récupérer leurs travaux dans les 2 mois qui suivent l'annonce de l'attribution du prix.

RECOMMANDATIONS PRATIQUES

Adresser le dossier de candidature par voie électronique à l'attention du Président du Conseil scientifique de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage sous l'intitulé [PRIX DE THESE 2020] à recherche@fondationesclavage.org

ou par voie postale à :

Fondation pour la mémoire de l'esclavage
Prix de thèse 2020 c/o
Ministère des Outre-mer
27, rue Oudinot
75358 Paris 07 SP

Il appartient aux candidats de s'assurer de la bonne réception des documents envoyés.

LAUREATS DU PRIX DEPUIS 2005

2019

Bi KAKOU, « La Côte des Quaka dans la traite négrière atlantique du XVIIIe au XIXe siècle », sous la direction de Guy Saupin et de Aka Kouamé, Université de Nantes et Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire), 2017.

Mention spéciale du jury

Michel ERDELPING, « Le droit international antiesclavagiste des « nations civilisées » (1815-1945) », sous la direction de Emmanuelle Tourme Jouannet, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2017.

2018

Rafaël THIEBAUT, « Traite des esclaves et commerce néerlandais et français à Madagascar (XVIIe–XVIIIe siècles) » sous la direction de M. Bertrand Hirsch et M. Ulbe Bosma. Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne et à la Vrije Universiteit Amsterdam, 2017.

2017

Jean Ronald AUGUSTIN, « Mémoire de l'esclavage en Haïti. Entrecroisement des mémoires et enjeux de la patrimonialisation », sous la direction de Laurier TURGEON, 2015, Université de Laval.

2015 décerné en 2016

Klara BOYER-ROSSOL, « Entre les deux rives du canal de Mozambique : Histoire et Mémoires des Makoa de l'Ouest de Madagascar. XIXe-XXe siècles », sous la direction de Faranirina RAJAONAH, 2015, Université Paris Diderot.

2014 décerné en 2015

Marie HARDY, « Le monde du café à la Martinique du début du XVIIIe siècle aux années 1860 ». 2014, Université des Antilles et de la Guyane, sous la direction de Danielle BEGOT.

Delide JOSEPH, « Genèse d'« une idée avantageuse d'Haïti » : Sociohistoire de l'engagement des intellectuels haïtiens, 1801-1860 », sous la direction de Myriam COTTIAS, 2014, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)

2013 décerné en 2014

Manuel COVO, « Commerce empire et révolutions dans le monde atlantique. La colonie de Saint-Domingue entre métropole et Etats-Unis ca.1778-ca.1804 », sous la direction de François WEIL, 2013, EHESS

Renaud HOURCADE, « La mémoire de l'esclavage dans les anciens ports négriers européens. Une sociologie des politiques mémorielles à Nantes, Bordeaux et Liverpool », sous la direction de Christian LE-BART, 2013, Université Rennes I.

2012 décerné en 2013

Céline FLORY « La liberté forcée. Politiques impériales et expériences de travail dans l'Atlantique du XIXe siècle », sous la direction de Myriam COTTIAS, 2011, EHESS.

2011 décerné en 2012

Frédéric CHARLIN « Homo servilis. Contribution à l'étude de la condition juridique de l'esclave dans les colonies françaises (1635-1848) », sous la direction de M. Martial MATHIEU, 2009, Université de Grenoble.

Alejandro GOMEZ, « Le syndrome de Saint-Domingue : Perceptions et représentations de la Révolution haïtienne dans le Monde Atlantique, 1790-1886 », sous la direction de Frédérique LANGUE, 2010, EHESS.

2010 décerné en 2011

Jean MOOMOU, « Les Boni de l'âge d'or et du grand « takari » 1860-1969, temps de crise et temps d'espoir », sous la direction de Bernard VINCENT, 2009, EHESS.

2009 – Pas de lauréat

2008

Natacha BONNET, « Seigneurs et planteurs entre ouest atlantique et Antilles : quatre familles du 18e siècle », sous la direction de Guy SAUPIN, 2007, Université de Nantes.

2007

Antonio de ALMEIDA MENDES, « Une histoire transcontinentale et transnationale de la traite moderne entre Atlantique et Méditerranée (XVe- XVIIe siècles) » sous la direction de Bernard VINCENT, 2006, EHESS.

2006

Audrey CAROTENUTO, « Les résistances serviles dans la société coloniale de l'île Bourbon (1750-1848) », sous la direction de Colette DUBOIS, Université de Provence.

2005

Hubert GERBEAU, « L'esclavage et son ombre à Bourbon (XIXe-XXe siècles) », sous la direction de Gérard CHASTAGNARET, Université d'Aix-en-Provence.

